

## Dispositions propres aux étudiants en 2<sup>ème</sup> année de Capacité en Droit

Enseignements et contrôle des connaissances : 2016-2017 à 2020-2021

Capacité 2 <sup>ème</sup> année		Total semestre : 180 h			
Module Initiation approfondie à l'étude du droit		TOTAL : 180 h			
Matières	Volume horaire		Examen terminal		
	TD	Cours	Ecrit	Durée	Oral
Droit judiciaire		30h	/40 (2 x 20)	2 épreuves écrites de 3h (tirage au sort)	/80  (4 x 20)  (Oral sur les 4 matières non passées à l'écrit)
Droit pénal et procédure pénale		30h			
Economie politique		30h			
Droit public spécial :					
- Droit administratif		20h			
- Finances publiques		10h			
Droit patrimonial de la famille		30h			
Droit social		30h			
<b>Total / 120 – Validation du semestre à partir de 60 points.</b>					

## Dispositions propres aux étudiants en 2<sup>ème</sup> année de Capacité en Droit

Enseignements et contrôle des connaissances : 2016-2017 à 2020-2021

### Règlement des examens

Sur les 6 enseignements juridiques proposés et obligatoires, deux épreuves écrites feront l'objet d'un tirage au sort et les 4 autres (non prises à l'écrit) se dérouleront à l'oral.

Les étudiants seront informés des deux épreuves écrites tirées au sort une semaine avant l'examen.

*Ces épreuves portent sur les matières suivantes :*

- Droit judiciaire
- Droit pénal et Procédure pénale
- Economie politique
- Droit public spécial
- Droit patrimonial de la famille
- Droit social

La durée de composition pour chacune des épreuves écrites est de trois heures. Il sera proposé trois sujets par épreuve écrite, dont deux devront être obligatoirement traités par les candidats.

Pour se présenter aux épreuves orales, la moyenne de 10 sur 20 doit être obtenue aux épreuves écrites.

Les épreuves orales comprennent quatre interrogations qui sont enseignées à l'Université et qui ne font pas l'objet d'une épreuve écrite.